DEMANDE DE DÉROGATION SUR ESPÈCE(S) PROTÉGÉE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Cas 1 : travaux à caractère scientifique	
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2025-00536-051-001
Dénomination du projet :	Étude de la diversité parasitaire en protozoaires sanguins d'amphibiens
Préfet(s) compétent(s) :	Gironde (33) et Deux-Sèvres (79)
Bénéficiaire(s) :	Olivier Verneau, chercheur au laboratoire CEFREM, Université de Perpignan
Date de transmission du dossier au CSRPN :	04/04/2025

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES

Complétude du dossier :

- Courrier de la DREAL NA de saisine du CSRPN NA en date du 28/03/2025 (mail du 04/04/2025) ;
- Finalité de la demande de dérogation de capture de spécimens d'espèces animales protégées à des fins scientifiques, 1 page ;
- Curriculum vitae de R. Forné, 1 page ;
- Curriculum vitae de O. Verneau, 3 pages ;
- Note complémentaire sur les intervenants, 1 page ;
- Liste des 14 communes concernées par l'étude, 1 page ;
- dépôt démarches simplifiées du 24/01/2025, 7 pages.

Analyse du CSRPN :

Le projet vise à étudier la diversité parasitaire en protozoaires sanguins d'amphibiens indigènes et exotiques en France, principalement des parasites des groupes des apicomplexes et des trypanosomes dans la région Nouvelle-Aquitaine. La région NA est une région d'étude clé puisqu'on y trouve à la fois des amphibiens indigènes et des espèces exotiques comme *Xenopus laevis* et *Lithobates catesbeianus*. Les captures seront réalisées de manière sélective et les prélèvements sanguins encadrés selon des protocoles stricts pour limiter le stress et les impacts sur les individus. Tous les individus seront relâchés rapidement après une manipulation de 15 à 30 min sur leur lieu de capture. Le périmètre d'intervention comprend deux départements, d'une part la Gironde autour de Bordeaux dans un rayon de 25 km sur 17 sites et d'autre part quelques sites (une dizaine) du nord des Deux-Sèvres sur 27 lieux de prélèvement.
Une fois capturés, les amphibiens seront pesés, mesurés puis photographiés. L'échantillonnage sera au maximum de 10 individus par site afin de préserver les populations locales. Cette opération s'effectuera principalement de nuit. Une seule prise de sang sera réalisée. L'équipe se fera principalement sous l'autorité de deux chercheurs.

Avis du CSRPN Nouvelle-Aquitaine :

Le CSRPN donne **un avis favorable sans réserve**, du fait du grand professionnalisme du promoteur scientifique, leur grande compétence et l'encadrement strict de l'opération.

Expert(s) délégué(s) :	Michel METAIS
Avis :	
Favorable :	**X**
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Fait le :	03/06/2025
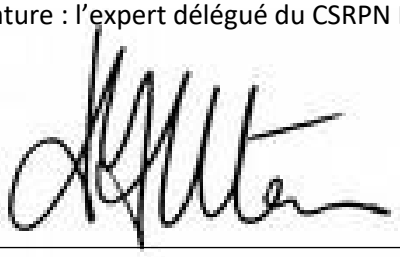
Signature : l'expert délégué du CSRPN NA